

Sanodure Vert LWN

Page 1

Référence : KS8707

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Contrôlé selon SIMDUT: non

Section 01 - Identification du produit et de la compagnie**Identification de la compagnie:**

Clariant (Canada) Inc.
2 Lone Oak Court
Toronto, Ontario, M9C 5R9
N° de téléphone: +1 514-832-2559

Information sur la substance/préparation:

ESHA
Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505
Canada.PS@Clariant.com

N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666**Nom commercial:** Sanodure Vert LWN**Numéro du produit:** 102264**Famille chimique:** Colorant azoïque/complexe de chrome anionique**Usage:** Colorant à l'aluminium**Section 02 - Identification des dangers****Effets de l'exposition:**

Le contact avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. L'inhalation de la poussière peut causer de l'irritation aux voies respiratoires.

Hexylèneglycol: nocif par ingestion et inhalation. Peut causer des effets au système nerveux central. Irritant pour la peau et les voies respiratoires. Irritant sévère pour les yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Les effets d'exposition à long terme n'ont pas été déterminés.

Toutes les données toxicologiques disponibles sont indiquées à la section 11. Aucune autre information n'a été trouvée dans la littérature pour tous autres effets à une exposition et aucune évaluation sur la santé est possible. Par conséquent, manipuler avec soin et éviter les expositions inutiles.

Inscrit comme produit cancérigène:

IARC: non
NTP: non
OSHA: non
Autre: non

Section 03 - Composition / Information sur les ingrédients**Ingrédients dangereux:**

| Composant | Numéro CAS | Concentration |
|----------------|------------|---------------|
| Hexylèneglycol | 107-41-5 | 3 - 7 % |

Sanodure Vert LWN

Page 2

Référence : KS8707

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Divulgué à titre d'information seulement.

Information sur le composant toxique:

Hexylèneglycol (107-41-5)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Toxicité orale aiguë | DL50 > 2,000 mg/kg (rat) Source: Supplier |
| Toxicité d'inhalation aiguë: | CL50 (8 h, rat) Source: Supplier |
| Toxicité cutanée aiguë: | DL50 > 2,000 mg/kg (rat) Source: Supplier |

Section 04 - Premiers soins**Après l'inhalation:**

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies

Point d'éclair: non applicable

Moyens d'extinction: Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:

Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau.

Risques particuliers de feu et d'explosion: Les poussières organiques ont un potentiel d'explosivité en présence d'étincelle électrostatique et de flamme. Maintenir la propreté des lieux pour le contrôle de la poussière.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
Oxydes de chrome
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

Énergie minimale d'allumage: < 10 J
Risque d'explosion de poussière.
Méthode: tube de Hartmann modifié

Référence : KS8707

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels**Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Porter l'équipement de protection approprié. Balayer ou pelleter et mettre dans des contenants prévus à cet effet. Utiliser des outils anti-étincelles; éliminer les sources d'ignition. Au besoin mouiller avec un liquide inerte afin de réduire la quantité de poussière. Si le produit est fondu, laisser solidifier avant de nettoyer l'endroit de la perte. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention**Précautions lors de la manipulation:**

Conserver le récipient bien fermé.

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle:**

| Composant | Numéro CAS: | Liste réglementaire | Type de valeur | Valeur 1 | Valeur 2 |
|----------------------------|-------------|--|-------------------------------|----------|-----------------------|
| Chromium, metal (Metallic) | 7440-47-3 | US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées) | 8-hour, time-weighted average | | 0.5 mg/m ³ |

Limites d'exposition professionnelle:

| Composant | Numéro CAS: | Liste réglementaire | Type de valeur | Valeur 1 | Valeur 2 |
|-----------------|-------------|--|----------------|----------|----------|
| Hexylene glycol | 107-41-5 | US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées) | Ceiling limit | 25 ppm | |

Protection respiratoire:

Respirateur avec un filtre à poussière

Protection des mains:

Gants en caoutchouc ou en plastique

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Autre équipement de protection:

Porter un vêtement de travail lors de la manipulation pour éviter un contact avec la peau.

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

Sanodure Vert LWN

Page 4

Référence : KS8707

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| État: | granulé |
| Couleur: | vert |
| Odeur: | non précisé |
| pH: | 9 (20 °C, 3 g/l) |
| Solubilité dans l'eau: | env. 40 g/l (20 °C) soluble |
| Point de fusion : | non applicable |
| Point d'ébullition : | non applicable (1,013 hPa) |
| Densité en vrac: | 800 kg/m ³ |

Section 10 - Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| Décomposition thermique: | 180 °C Méthode: test de décomposition isopéribolique Vitesse de chauffage : 0 K/min, coupelle ouverte |
| Décomposition thermique: | 200 °C Méthode: test de décomposition dynamique |
| Stabilité chimique: | Stable |
| Polymérisation dangereuse: | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance. |
| Incompatibilité avec (Conditions à éviter) : | Aucun(e) à notre connaissance. |
| Produits de décomposition dangereux : | aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques. |

Section 11 - Informations toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--|
| Toxicité orale aiguë | DL50 > 5,000 mg/kg (rat) |
| Irritation cutanée: | Non irritant. (lapin) Méthode: 16 CFR 1500.41 |
| Irritation oculaire: | Non irritant. (lapin) Méthode: 16 CFR 1500.42 |

Section 12 - Informations écologiques**Informations sur le produit:**

| | |
|------------------------------------|---|
| Biodégradation: | env. 52 % (14 d, COT) Méthode: Méthode HOECHST |
| Toxicité sur les poissons: | CL0 200 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) Méthode: mod. routine bioassay method /1.11.74 |
| Toxicité sur les bactéries: | CI50 > 100 mg/l (boue activée) Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |

Sanodure Vert LWN

Page 5

Référence : KS8707

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Remarques:

donnée non disponible

Informations sur le composant:

2-Méthyl-2,4-pentane-1,3-diol (107-41-5)

Biodégradation:81 % (28 d)
Facilement biodégradable.
Source: Supplier**Toxicité sur les poissons:**8,510 mg/l (96 h, *Gambusia affinis* (Guppy sauvage))
Source: Supplier**Toxicité sur les daphnies:**CE50 5,410 mg/l (48 h, *Daphnia magna*)
Source: Supplier**Toxicité sur les algues:**CI50 > 429 mg/l (72 h, *Selenastrum capricornutum* (algue verte))
Source: Supplier**Section 13 - Information pour l'élimination****Information sur l'élimination des déchets:**

Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Section 14 - Information sur le transport

| | |
|-------------|----------------------------|
| TDG | Marchandise non dangereuse |
| IATA | Marchandise non dangereuse |
| IMDG | Marchandise non dangereuse |

Section 15 - Informations réglementaires**Statut réglementaire**

| | |
|--|-----|
| LIS: | oui |
| LES: | non |
| Tous les composants de ce produit sont inscrits sur la LIS/Canada. | |

LCPEInscrit sur la liste prioritaire: non
Inscrit sur la liste des
substances toxiques: non**INRP** oui**Statut TSCA:**

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Section 16 - Autres informations

Sanodure Vert LWN

Page 6

Référence : KS8707

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.